

Le Mas de l'Isle \*\*\*



Réservez vos vacances 2021

en toute sérénité

ASSURANCE ANNULATION OFFERTE

Vous bénéficiez de l'assurance annulation « Campez couvert » qui, en plus des garanties classiques, comprend une extension Garantie Covid-19 qui vous couvre en cas de :

- Maladie COVID
- Mise en quatorzaine suite à test positif COVID
- Cas contact avec mise en quatorzaine

REMBOURSEMENT GARANTI\*

En complément de l'assurance annulation offerte, le camping vous garantit le remboursement des sommes versées\* dans les cas suivants :

- Fermeture administrative totale de notre établissement
- Restriction de vos déplacements géographiques aux dates prévues de votre séjour (selon mesures gouvernementales)

\*Dédution faite d'une franchise de 5 % au titre des frais de traitement administratif